

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 12-01 du 6 juin 2019

### CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) DE BONDY PORTÉ PAR LE CCAS POUR L'EXERCICE 2018.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le schéma départemental en faveur des personnes âgées adopté le 11 juillet 2013,

Vu la demande de subvention et le rapport d'activité 2017 du Centre Local d'Information et de Coordination de la commune de Bondy en date du 9 avril 2018,

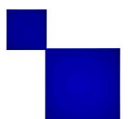
Vu le budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 58 373 euros au Centre communal d'action sociale de la commune de Bondy agissant pour le Centre local d'information et de coordination de Bondy ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, de financement du Centre Local d'Information et de Coordination de Bondy entre le Centre communal d'action sociale de la commune de Bondy et le Département ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*